

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 35

Artikel: Trois mariages par la ponctuation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198906>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dès longtemps, Vevey a la réputation d'une ville hospitalière à tous. Une fois de plus, les journalistes en ont fait l'expérience la plus agréable et la plus concluante.

« Oh ! s'écrieront certaines personnes, il n'y a là rien de surprenant ; les journalistes sont partout et toujours gâtés. On sait bien pourquoi ! »

Eh bien, il y a du vrai. Les journalistes sont souvent — pas toujours — traités de façon particulière. Le pourquoi en est fort simple. La presse est une puissance, une « grande puissance » dont tout le monde a besoin peu ou prou. Rien d'étonnant donc qu'on lui fasse la cour, comme aux autres puissances de ce monde, desquelles cependant elle se distingue en ceci : elle donne presque toujours plus qu'elle ne reçoit. Aussi on en abuse.

Mais, samedi, à Vevey, ce n'était plus de la courtoisie intéressée. Le désir d'être agréable aux journalistes était le seul mobile des gracieusetés dont ils ont été l'objet. C'est ainsi du moins qu'ils ont pris la chose ; s'ils se sont trompés, tant pis.

Ni l'usine Nestlé, aux installations merveilleuses ; ni les hôteliers veveysans, connus du monde entier ; ni M. Comtesse et son Dézaley fameux ; ni la municipalité de Vevey, si accueillante en ses caves de l'Hôpital, labyrinthe immense et dangereux, où se perd souvent la raison ; ni la compagnie du Vevey-Pélerin, dont les coquettes voitures vous transportent en quelques minutes à cet admirable Righi veveysan, qui a nom Beaumaroché ; enfin, ni notre aimable et dévoué confrère, M. Gétaz, de la *Feuille d'avis de Vevey*, organisateur de toutes ces réceptions, ils n'ont, les uns comme les autres, pas plus besoin de réclame que de nos compliments. Ils en sont rassasiés ; leur réputation n'est plus à faire.

Amphytrions et invités étaient tout simplement heureux de se trouver ensemble et ne se le cachaient point. A une autre fois, pensaient-ils en se quittant. Il faut dire aussi que ce n'est point seulement pour banqueter et s'amuser que les journalistes se sont réunis à Vevey. Ils y ont discuté longuement de leurs intérêts, intérêts tout aussi respectables que d'autres et à l'égard desquels le public en agit souvent avec une légèreté et une insouciance incompréhensibles. Le moment était venu d'aviser.

Rien, on le sait, n'est plus sujet à changements que les opinions politiques et les goûts ; ils varient au gré des circonstances, du moment, des convenances personnelles, etc. Mais, croirait-on qu'il est des personnes chez qui ces changements se produisaient particulièrement lorsqu'elles devaient payer leurs abonnements de journaux ? Un de nos confrères ne concevait point ces métamorphoses ; il lui paraissait inadmissible que quelqu'un pût ainsi, d'un jour à l'autre, s'accommoder de régimes si différents de forme, sinon de fonds. Pourtant, cela était.

Au moment de payer la *Gazette*, on se sentait tout à coup radical. On reniait son passé et l'on s'abonnait à la *Revue*. L'arrivée du bulletin de remboursement de la *Revue* vous convertissait brusquement au socialisme. Le *Grütli* s'installait alors au foyer. Du *Grütli*, batailleur, on passait au *Conteur*, bon enfant et dont la politique est le moindre souci. Puis, on rentrait dans la lutte par le *Nouveliste*, auquel succédait la *Tribune*. La *Feuille d'avis* venait après, suivie elle-même des autres journaux du canton. A chacun son tour. De cette façon, on avait toute l'année de la lecture et du papier gratis.

Adieu les beaux jours ! Désormais, grâce aux mesures adoptées, il ne sera plus possible de changer d'opinions à si bon compte. Le caméléon-profitiren sera bientôt une espèce

disparue, du monde des abonnés tout au moins.

« Et patati, et patata. Tout ce verbiage est fort bien, mais ne nous dit pas quel est le « joyeux truqueau » auquel fait allusion le titre de cet article ? » vous écriez-vous.

Voici ! Mais tout d'abord qu'on nous pardonne cette expression un peu irrévérencieuse en l'espèce. Elle s'explique.

A l'issue de leur visite aux usines Nestlé, où ils ont été fort aimablement accueillis, les journalistes ont tous reçu une gracieuse clochette, semblable par la forme à celles que l'on suspend au cou des chèvres. C'est la « clochette Nestlé » ornée d'une peinture représentant un paysage alpestre et d'un nœud de rubans aux couleurs veveysannes.

Et il ne s'agissait point d'une malicieuse plaisanterie, car, avant les journalistes, les adeptes de l'honorable corporation des épiciers avaient déjà porté clochette.

Au ruban jaune et bleu, une épingle-imperdable ; à nos habits, une boutonnière. Imperdable et boutonnière ne demandaient qu'à voisiner. Bientôt, nous voici tous, du plus grand au plus petit, du plus sérieux au plus badin, avec notre clochette au revers d'habit. Pour qui entendait sans voir, une inconvenante méprise était facile.

Heureusement, ces clochettes étaient toutes de même grandeur ; ensorte que, dans cette journée mémorable, le *Messager des Alpes* et le *Conteur* avaient autant de voix — au chapitre — que la *Revue* et la *Gazette*. Jugez donc, si on avait proportionné ces sonnaillies au format et à l'importance des journaux ! Nos éminents confrères, les grands périodiques, en eussent été singulièrement gênés.

Quel plaisir d'entendre ces clochettes carillonnant, pour une fois, en parfaite harmonie. A peine celle du *Grütli* s'agitait-elle un peu plus fiévreusement, affaire de tempérament, tandis que le grave *Journal des Tribunaux* tintait joyeusement à l'unisson.

Gentilles clochettes, qui avez partagé la joie éphémère des journalistes, soyez-leur aussi fidèles aux jours d'épreuves. Lors des luttes nombreuses auxquelles ils sont appelés, alors que, dans l'ardeur des polémiques, ils sont si facilement entraînés à dépasser les limites convenables, tinte sans relâche à leurs oreilles et que votre voix argentine, dominant le tumulte des passions, leur rappelle la belle journée de Vevey, où ils se sont mutuellement promis de s'inspirer désormais des sentiments de bonne confraternité, qui doivent exister entre eux et seuls capables d'assurer à la presse la considération et l'autorité auxquelles elle prétend. J. M.

Trois mariages par la ponctuation.

En vue de nous démontrer toute l'importance d'une bonne ponctuation, M. Arsène Petit, dans son intéressante et spirituelle *Grammaire de la lecture à haute voix* (*), nous raconte comme suit, qu'il y a quinze à vingt ans, faillit être plaidée, à Paris, cette curieuse affaire :

« Un homme, dont la fortune était considérable », nous dit-il, « laissa en mourant un testament olographe qui fut sur le point de faire naître un gros procès. Ce testament était ainsi conçu : « Je donne et lègue aux trois filles de » ma sœur aînée, tous les biens meubles et » immeubles qui composeront ma succession, » à la charge d'acquitter une dette de recon- » naissance envers messieurs (*ici étaient écrits* » *trois noms*), mes bons et chers amis. Ma vo- » lonté est que, dans le courant de l'année qui » suivra mon décès, il soit compté à chacun, » deux, cent mille francs. »

A l'ouverture du testament, il fut constaté

qu'une tache (un *pâté*, comme dirait M^r Doublemain) couvrait une partie du mot *deux* (la partie supérieure du *d* et de l'*e*). Une difficulté était née, et une difficulté sérieuse. Le testateur avait-il eu l'intention de donner à chacun de ses trois amis deux cent mille francs ? Avait-il voulu leur léguer à chacun cent mille francs seulement ?

Les uns disaient :

Il est évident que le testateur a voulu léguer trois cent mille francs, et non pas six cent mille francs. Sous la tache il y a nécessairement une apostrophe, et des experts pourront en établir l'existence. D'ailleurs, la virgule qui est placée entre *DEUX* et *CENT* n'est-elle pas significative ? Cette virgule est là pour remplacer les mots : LA SOMME DE, qui sont éliminés. « Ma volonté est qu'il soit compté à chacun d'eux (ou deux, en supposant l'omission de l'apostrophe), *virgule*, cent mille francs, » cela est pour : « Ma volonté est qu'il soit compté à chacun d'eux *la somme de* cent mille francs. »

— Erreur ! répliquaient les autres. Du moment que le mot *DEUX* est écrit sans apostrophe, ou du moins qu'on ne peut pas en démontrer l'existence, c'est six cent mille francs qu'il faudra compter aux amis. Que signifie la virgule invoquée ? Rien, absolument rien. D'abord, ne pourrait-on pas dire que *DEUX, virgule, CENT MILLE FRANCS* est pour *DEUX fois la somme de CENT MILLE FRANCS* ? Ne pourrait-on pas dire encore, en s'appuyant sur la virgule qui est placée après *chacun* : « *chacun, (virgule)* deux cent mille francs » est pour « *chacun la somme de deux cent mille francs ?* »

Une transaction vint heureusement trancher le débat. Un ami commun, un sage et bon vieillard, ayant été choisi comme arbitre, rendit la sentence qu'on va lire :

« Attendu qu'il paraît impossible de reconnaître s'il y a ou s'il n'y a pas une apostrophe sous la tache qui couvre une partie du mot *deux* ;

» Attendu que l'application de la virgule après le mot *chacun* et après le mot *deux* est une double faute ;

» Attendu que ce qu'il y a de plus clair dans le testament, c'est que le testateur affectionnait beaucoup et ses trois nièces et ses trois amis ;

» Attendu que les trois amis ont chacun un fils unique, et que ces trois jeunes gens sont dignes des trois nièces, et réciproquement ;

» Condamnons les parties à un triple mariage. »

Lè militéro dâi z'altro iadzo.

Vo vo rassoveni prâo dè cllîao bons vilho sordâ dâi z'altro iadzo, qu'ètiot tant crâno et avoué quoui ne faillâ pas allâ cresenâ, quand bin n'aviont pas dâi pètaurus à tiulasse, coumeint ora ?

Po dâi tot bons, l'ètiot dâi tot bons et se ne martsivant pas à l'allemanda, coumeint âo dzo dè hoai, fasioit tot parai crânèment lâo servîgo ; la pe grant'eimpartia ètiot dâi gaillâ qu'aviont servi ein France, dezo Louis dizehouit, qu'on ein véyai onco, n'ia pas bin grantein que vegnivant à l'abbayî avoué lè z'habits rodzo ; dâi z'altro aviont ètâ ein n'Hollande ; dâi troisièmo s'ètiot einrolâ po lo pape, et y'ein a bin qu'aviont vu lo fu po dè bon.

Ti cllîao lulus qu'aviont ètâ roudâ dinse dein lo défrou ètiot dâi grognâ et dâi bordons à quoui ne faillâ pas allâ derè dou iadzo : crapaud ! sein quiet, ma fai, gâ ! vo z'ariâ astout vu tot'èpèlu !

Lo vilho capitèno B. ètâi dè cllîa sorta ; s'ètâi einrolâ ein France io l'est restâ 'na troupa d'annaies et quand fè rarevâ pè chàotrè, l'avâi rapportâ dè per lè on dèvezâ dâo tonaire

(*) Hetzel et C^e, Paris.